



HAUTE-RIVOIRE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi vingt-huit août deux mil vingt-cinq, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Nicolas MURE, Christelle SEVE, Gilles CHAVEROT, Pascale GERIN, Alain MICHEL, Sandrine FACON, Nathalie JACQUEMOT, Sylvain MOULIN, Mathieu RAZY, Anaïs VERNAY, Caroline PAYMAL (à partir de 20h15), Florent VENET, Mélissa GOUBIER, Pierre-Aymeric PONCHON.

Était excusé : David BERTHET, qui a donné pouvoir à Alain MICHEL.

Secrétaire de séance : Pierre-Aymeric PONCHON.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Demande de subvention de l'association de cantine scolaire
- Modalités d'utilisation de la salle de Rampôt
- Convention de fourrière pour animaux avec la SPA de Lyon et du Sud-Est
- Convention d'enfouissement d'une ligne ENEDIS
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Pierre-Aymeric PONCHON.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération n°2025-47 : Subvention de l'association de cantine de l'école publique pour l'année scolaire 2024/2025

L'association de cantine scolaire de l'école publique a servi 11 371 repas aux élèves sur l'année scolaire 2024/2025 contre 9 234 l'année dernière.

La participation de la commune s'élève depuis l'année dernière à 1.65€ par repas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de maintenir la participation communale à 1.65€ par repas.
AUTORISE le versement de la somme de 18 762.15€ à l'association de cantine scolaire de l'école publique.

2) Délibération n°2025-48 : Modalités d'utilisation de la salle de Rampôt

Suite à la construction de la salle de Rampôt, il convient de mettre en place des conventions de mises à disposition à destination des particuliers, organismes ou associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE les modèles de conventions de mise à disposition pour la salle de Rampôt, valant règlement intérieur d'utilisation de ces salles.
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de mises à disposition à intervenir.
PRECISE que toute mise à disposition d'une salle municipale à un particulier, une association ou un organisme, nécessite que le preneur dispose d'une attestation responsabilité civile en vigueur, au jour de la mise à disposition.

3) Délibération n°2025-49 : Convention de fourrière pour animaux avec la SPA de Lyon et du Sud-Est

Conformément aux articles L.211-22 et 24 du code rural et de la pêche maritime, le maire doit prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats.

Ainsi, les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la commune doivent être conduits en fourrière.

La convention actuelle la SPA de Lyon et du Sud-Est, située à Brignais se termine le 31 décembre 2025.

Il est proposé de reconduire la convention pour une durée de 2 ans, pour un coût annuel de 0.60€ par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de fourrière pour animaux avec la SPA de Lyon et du Sud-Est pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférant.

4) Délibération n°2025-50 : Convention de servitudes avec la société ENEDIS pour l'enfouissement d'un réseau électrique au lieu-dit la Menue

Afin de conforter et de sécuriser un réseau devenu instable depuis le poste source de Chazelles-sur-Lyon jusqu'au poste « Rossandes » à Sainte-Foy-l'Argentière, la société ENEDIS doit enfouir un câble électrique sur une longueur totale approximative de 535 mètres.

Cet enfouissement de réseau aura lieu sur trois parcelles appartenant à la commune (B1123, B1125, B1127), il convient d'établir une convention de servitudes entre la commune et la société ENEDIS.

Une indemnité de 535€ sera versée à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE d'accorder des droits de servitudes à la société ENEDIS.

APPROUVE le projet de convention tel que présenté.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS et tous documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Informe de la panne actuelle du panneau d'information situé place du Foirail. Au vu de son obsolescence, les pièces défectueuses ne peuvent être changées. Il est proposé de louer un nouveau panneau auprès de l'entreprise Prismaflex. Un rendez-vous est à fixer avec un représentant pour négocier les modalités et le tarif.
- Fait un point sur le projet de construction du restaurant scolaire.
- Informe que Mme POUILLET rend le local qu'elle louait pour son activité de tatouage au 31 août 2025. Elle exercera désormais à son domicile.
- Indique que deux garages seront disponibles prochainement à la location.
- Fait part d'une discussion avec Mme AUDOUARD Laura-Line au sujet d'animations ou d'événements susceptibles d'être organisés sur la commune.
- La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11 heures et le Noël du personnel aura lieu le 18 décembre à 18h30.

Sylvain :

- Fait un point sur le tri sélectif : il est décidé de commander uniquement des cabas pour la prochaine distribution prévue en janvier prochain. Des sacs jaunes seront encore distribués à ceux qui le souhaitent afin de finir le stock actuel.
- Revient sur la mise en vente de l'appartement au-dessus du local paramédical.
- Indique que différents travaux ont été réalisés au complexe sportif (éclairage, vernissage du bar).
- Informe que le nouvel éclairage du stade a été commandé et indique que l'éclairage public en LED est presque intégralement changé.

Caroline :

- Indique la programmation d'une séance de cinéma en plein air le samedi 30 août à 21h30 au city stade.
- Annonce qu'une personne référente pour le composteur collectif a été trouvée.

Matthieu :

- ❖ Fait part d'une rencontre autour du sujet de la restauration collective qui aura lieu à Grézieu-le-Marché le 9 octobre de 19h à 21h.

Anais :

- Informe d'une réunion avec l'ensemble du personnel, l'association de cantine scolaire ainsi que le directeur de l'école pour la pré-rentree.
- Une réunion est programmée avec les jeunes le 29 août pour avancer sur la création de l'association.

Mélissa :

- ❖ Dresse le bilan de la fin de travaux du pôle multigénérationnel. Il reste quelques aménagements à réaliser, avant l'inauguration.
- ❖ L'inauguration de la fresque réalisée par les élèves de l'école publique se déroulera le 10 octobre.

Christelle :

- Fait le point sur le personnel en ce début de rentrée.
- Rappelle le déroulement du forum des associations le vendredi 5 septembre.
- Evoque sa rencontre avec le relais d'assistants maternels pour que la salle de Rampôt soit mise à disposition afin d'organiser les rencontres hebdomadaires avec les assistants maternels.

Pascale :

- ✚ Informe du projet de la bibliothèque de faire un partenariat avec l'école de Les Halles afin de mettre en place des animations au profit des élèves à raison de 2 heures par trimestre soit 6 heures par an.
- ✚ Suite à l'aménagement du parc aux biches, une partie située à gauche en descendant pourrait être exploitée pour un jardin botanique, une boîte à insectes... cette réflexion sera communiquée au directeur de l'école pour envisager un aménagement de cet espace.
- ✚ Fait le point sur le déroulement de l'inauguration du pôle multigénérationnel le 4 octobre à 10h30.
- ✚ Informe du déroulement de la troisième édition du marché de Noël, le 23 novembre.

Gilles :

- Un débroussaillage des sentiers est prévu le 1^{er} septembre en vue du déroulement de la marche des Noisettes.
- Les travaux de raccordement aux eaux usées de l'école Route de Virigneux sont achevés.

Alain :

- ❖ Fait part de la réalisation des travaux de voirie, en lien avec la CCMDL, les semaines 42 à 44.
- ❖ Indique que la Sainte Barbe aura lieu le samedi 29 novembre.

La séance est levée à 23 heures.

Les dates des prochains conseils municipaux sont les suivantes : jeudi 2 octobre, jeudi 6 novembre et mardi 9 décembre.